



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

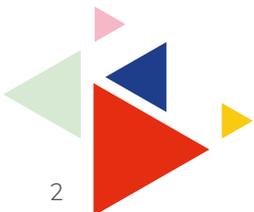
INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE FÉDÉRALE
ET DE LA POLICE LOCALE

.be

Editeurs responsables:
1er CDP Thierry GILLIS, Inspecteur général et CDP Johan DE VOLDER, Inspecteur général adjoint.

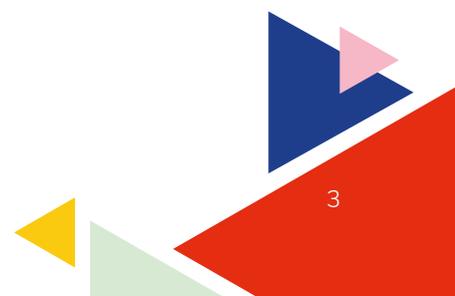
Nous remercions tout particulièrement le SPF Finances-Fedopress,
qui a réalisé la mise en page et de l'impression de ce rapport d'activités.

Rapportactivités2021©InspectionGénéralePolice



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE FÉDÉRALE
ET DE LA POLICE LOCALE



AVANT-PROPOS

Cher lecteur,

Vous avez devant vous le rapport d'activité 2021 de l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale.

Les chiffres de ce rapport d'activité parlent pour eux, c'est pourquoi que nous examinons dans cet avant-propos de plus près certains aspects des développements essentiels au sein de l'AIG.

L'AIG a continué à développer des outils numériques pour soutenir la police intégrée.

Dans le domaine du **contrôle interne**, l'AIG a poursuivi le développement d'un outil d'aide dans le cadre de la maîtrise de l'organisation. Il s'agissait notamment de la finalisation du **tableau de bord CP3** et de la préparation de sa phase de test pour les différentes composantes de la police intégrée. Au niveau du contrôle interne, cet outil numérique permettra de cartographier la maturité d'un service de police.

En exécution du **GPI 81**, l'AIG rédige un rapport annuel global sur l'**assistance spéciale** pour les ministres de l'intérieur et de la justice.

Dans ce cadre, pour optimiser et unifier le flux d'informations et de rapports annuels des composantes de la police intégrée, l'AIG a développé un outil numérique en 2021. Désormais, l'AIG assurera également le suivi de ces données par voie numérique.

Compte tenu du fait que l'année 2021 était encore dominée par la pandémie de COVID-19 et que les mesures sanitaires compliquaient l'organisation et la supervision du retour forcé des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier vers leur destination finale, la **supervision des retours forcés par l'AIG** a été recentrée sur l'accompagnement jusqu'à l'avion¹. En effet, outre le fait que les contrôles de l'AIG sont fondés sur la loi, le ministre de l'Intérieur a également souligné dans sa déclaration de politique générale 2021-2024² le rôle de l'AIG en tant qu'acteur crucial en la matière pour garantir l'intégrité du service de police.

Dans le cadre de la **Commission chargée de contrôler la qualité de la formation des policiers** qui sera mise en place au sein de l'AIG en 2022³, l'AIG a continué à

consolider sa position en matière d'information. Au moment où ce rapport d'activité est mis sous presse, les préparatifs d'installation sont en cours.

Le développement par l'AIG de manuels spécifiques et l'importance de la standardisation

L'instauration de normes est importante. Trop souvent, l'AIG constate encore que les lettres de missions des mandataires de police varient beaucoup, tant dans leur structure que dans leur contenu. Cependant, nos actions continuent à avoir un impact positif: alors qu'en 2017, seuls 37% des mandataires de police avaient envoyé une lettre de mission, à la fin de 2021, ce chiffre atteignait déjà 71%⁴.

En conséquence, deux nouveaux outils ont été fournis aux titulaires de mandats de police intégrée en 2021, à savoir un **Canevas de lettre de mission basé sur l'EFQM** et un **Canevas de rapport d'activité également basé sur l'EFQM**. Les lecteurs peuvent consulter ces modèles sur le site web de l'AIG⁵.

Au cours de l'année 2021, l'AIG a également commencé à élaborer un **Modèle explicatif d'une politique d'intégrité**, basé sur le Cadre de gestion de l'intégrité du professeur Jeroen Maesschalck de la KUL. À l'heure où ce rapport d'activité est mis sous presse, les lecteurs peuvent également consulter ce modèle sur notre site web.

L'Inspection générale poursuit également ses efforts au niveau international; après tout, elle n'est pas une île.

Le partage des connaissances et des meilleures pratiques mérite une attention permanente, y compris au niveau international.

Par exemple, le **Réseau européen de partenaires contre la corruption**⁶ est depuis des années l'un des partenaires internationaux privilégiés de l'AIG. En décembre 2021, les deux mandataires de l'AIG ont été les orateurs invités du 20^{ème} congrès contre la corruption. Les agences de lutte contre la corruption et les organes de contrôle de la police font partie de cette organisation. L'inspecteur général y a également pris congé de son poste de 'vice-président adjoint'⁷.

¹ Cela s'est traduit par une légère augmentation des chiffres, cf. section 1.2.1 du présent rapport d'activité.

² Exposé d'orientation politique Intérieur et Police 2021-2024 du 6 novembre 2020 – La Chambre Doc 55 1610/020, p 32., 55K1610020.indd (dekamer.be).

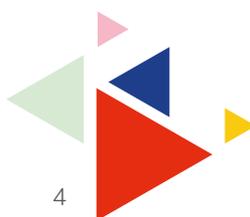
³ LOI - WET (fgov.be).

⁴ 6 mois après leur nomination ou leur renouvellement.

⁵ Téléchargements | Inspection Générale Police (aigpol.be).

⁶ EPAC/EACN en abrégé.

⁷ Congrès international anticorruption | Inspection Générale Police (aigpol.be).



L'importance de la communication externe et de la communication d'une vision

Conformément à la coutume annuelle⁸, l'AIG a également publié un **document complet sur la vision** 'Tous les flics sont-ils incompétents? L'approche de l'intégrité au sein de la police belge'⁹.

Ce 3ⁱème document de vision était – et est – un plaidoyer pour une politique d'intégrité structurée au sein de la police belge, avec pas moins de 26 recommandations dans le chapitre 13¹⁰. Il recommande notamment la mise en place d'un point d'entrée unique et central pour les plaintes, une recommandation qui n'a pas laissé le législateur fédéral indifférent et qui a été incluse dans le projet de loi récemment déposé¹¹.

Ceci nous amène à parler des **plaintes et des affaires traitées** par l'AIG.

Depuis 2021 – avec la reprise de la vie sociale – les affaires judiciaires ont repris une tendance à la hausse, plus particulièrement celles initiées par l'AIG. Les chiffres figurant au chapitre 3 du présent rapport d'activité sont éloquentes.

Sans employés, pas de résultats.

Ainsi, les membres de l'AIG ont continué à donner le meilleur d'eux-mêmes en 2021, nous les en remercions. Ils l'ont parfois fait dans des circonstances moins agréables, car le Covid-19 était toujours présent. L'Inspection générale n'a pas été épargnée par la pandémie. Notre Directeur des Enquêtes Individuelles, un 'ancien' respecté et en année de retraite, y a malheureusement succombé. Cette période a été riche en émotions pour tous les membres de notre organisation et au-delà. Sa manière d'agir était unificatrice. Son travail, sa loyauté et son sens du contact sont exceptionnels.

Mais il y avait aussi des nouvelles positives

Pour la première fois depuis 2007, les collaborateurs de l'AIG ont pu bénéficier d'une **promotion en interne**¹². Les dispositions statutaires de la loi sur l'inspection générale de 2007 ont – après 14 ans – ainsi été mises en

œuvre. Il est également réjouissant de constater l'évolution légèrement positive de la **courbe du personnel**¹³.

L'avenir

L'Inspection générale a continué à avoir un **impact** en 2021. Cela se manifeste non seulement dans ses réalisations quotidiennes mais aussi, par exemple, dans les avis demandés par la Chambre des représentants, par exemple dans le cadre des projets de loi déposés. Cela signifie que d'autres personnes considèrent également que l'Inspection générale joue à nouveau un rôle important.

Malgré la situation budgétaire oppressante et la discipline qui en découle, l'Inspection générale reste optimiste. Ce monde complexe a plus que jamais besoin d'organes de contrôle pour vérifier le bon fonctionnement des services de police. Nous ne le faisons pas d'un point de vue punitif, mais en sachant qu'une amélioration est toujours possible. En tout cas, l'Inspection générale a l'ambition d'y contribuer activement.

Ou comme l'a dit un jour António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies:

'Pas de sécurité sans développement et pas de développement sans sécurité'.



CDP Johan DE VOLDER
Inspecteur générale adjoint



1^{er} CDP Thierry GILLIS
Inspecteur générale

⁸ Depuis 2019.

⁹ Auteurs: 1^{er} HCP Thierry Gillis et HCP Johan De Volder (à la mi-2022, les auteurs en sont déjà à leur 6^{ème} document de vision).

¹⁰ Tous les flics sont-ils incompétents? | Inspection Générale Police (aigpol.be).

¹¹ La Chambre des représentants de Belgique (dekamer.be) - Doc 55K2517 faisant référence à l'AIG.

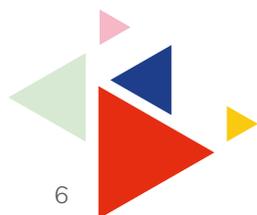
¹² Promotion de 2 Inspecteurs principaux en Commissaires de police et de 3 Commissaires de police en Commissaires divisionnaires.

¹³ Depuis que nous avons entamé notre mandat fin 2017.

TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITÉS ET STATISTIQUES SIGNIFIANTES

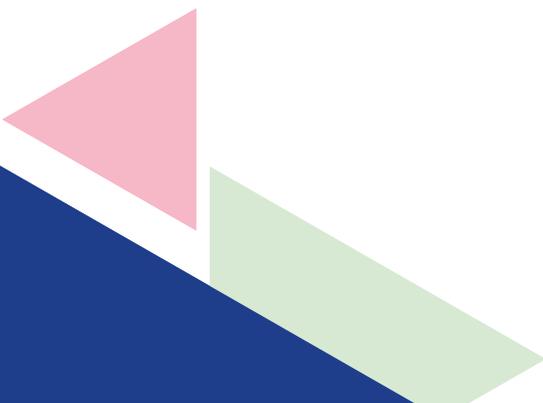
1	DIRECTION AUDIT ET INSPECTION	9
1.1	AUDIT	10
1.2	INSPECTIONS	11
1.2.1	Le contrôle du retour forcé	11
1.2.2	L'assistance spéciale au sein de la Police locale	11
1.2.3	Le mécanisme de solidarité entre les zones de police (HyCap)	12
1.2.4	Enquêtes d'inspection ponctuelles	12
1.2.5	Expertise	12
2	DIRECTION DES STATUTS	13
2.1	GÉNÉRALITÉS	14
2.2	LE CONSEIL D'APPEL	15
2.3	LA COMMISSION PARITAIRE	16
2.4	DISCIPLINE ET DÉONTOLOGIE	18
2.4.1	Discipline	18
2.4.2	Déontologie	20
2.4.3	Participation à d'autres réunions	20
2.5	SÉLECTION DES MANDATAIRES	21
2.5.1	Sélection des mandataires de la police locale - Chefs de corps	21
2.6	ÉVALUATION DES MANDATAIRES	22
2.6.1	Le rôle de l'Inspecteur général	22
2.6.2	L'évaluation à la demande du mandataire en vue du renouvellement de son mandat ('l'évaluation finale')	23
2.6.3	Etat des lieux des lettres de mission au 31/12/2021	24
2.7	COMMISSION NATIONALE POUR OFFICIERS SUPÉRIEURS	25
2.8	LE BREVET DE DIRECTION	26
3	DIRECTION DES ENQUÊTES INDIVIDUELLES	27
3.1	GÉNÉRALITÉS	28
3.2	APERÇU GLOBAL	29
3.2.1	Aperçu général par type de dossiers	29
3.2.2	Aperçu des dossiers par rôle linguistique	29



3.3	APERÇU SPÉCIFIQUE	30
3.3.1	Dossiers judiciaires	30
3.3.2	Dossiers judiciaires et procès-verbaux	32
3.3.3	Auditions Salduz	33
3.3.4	Classement des faits judiciaires selon le code du parquet	34
3.3.5	Le service de permanence	34
3.4	LA GESTION DES PLAINTES	35
3.4.1	Aperçu des plaintes communiquées par la Police Fédérale et par la Police Locale	35
4	NOTRE ANCRAGE LOCAL	37
4.1	LES QUATRE POSTES DÉCONCENTRÉS	38
5	DIRECTION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE	39
5.1	GÉNÉRALITÉS	40
5.2	NOS COLLABORATEURS ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL	41
5.2.1	L'effectif - AIG de manière générale	41
5.2.2	L'effectif - spécifique	42
A	Capacité maximale - capacité disponible - capacité nette engagée	42
B	Évolution de la capacité disponible - tendance à la hausse modérée	43
C	Évolution de la capacité nette engagée	44
D	Pyramide des âges - capacité disponible	45
E	Répartition âge - genre - OPS/CALog	46
F	Mouvements de personnel IN - OUT	46
G	Collaborateurs ayant bénéficié d'un régime spécifique	46
H	Formations	47
5.2.3	Le bien-être au travail	47
A	Accidents du travail	47
B	Les actions de bien-être	47
5.3	NOS RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES	48
5.3.1	Le budget	48
5.3.2	Le matériel	48
A	Le matériel opérationnel	48
B	Le parc automobile	49
5.4	ICT	50
5.5	NEW WAY OF WORKING - NWOW	51

**ACTIVITÉS
ET STATISTIQUES
SIGNIFIANTES**





1.

DIRECTION AUDIT ET INSPECTION¹⁴



¹⁴ En abrégé: IGIN

1.1. AUDIT

L'audit a pour objectif de créer une valeur ajoutée au développement d'une organisation policière performante tant au niveau du contrôle interne, du management de risques opérationnels, légaux et organisationnels que de la gouvernance.

A cette fin, les auditeurs procèdent à des examens objectifs d'éléments portant sur une entité, une opération, une fonction, un processus ou un système et fournissent, en toute indépendance, une assurance objective et pertinente sur le degré de maîtrise des opérations.

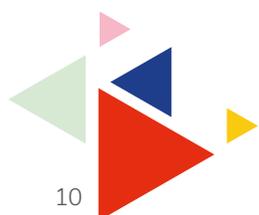
En 2021, les auditeurs ont principalement poursuivi l'élaboration d'outils pour soutenir la maîtrise des opérations de l'ensemble des unités de la police intégrée¹⁵:

- Le tableau de bord, outil de diagnostic informatisé qui permettra d'établir le degré de maturité d'une entité policière a été finalisé. La phase de test de l'instrument est en préparation.
- Les auditeurs ont maintenu leur participation au réseau de contrôle interne de l'ensemble des Services Publics Fédéraux (ICAN).
- Ils ont également organisé en interne un séminaire virtuel relatif à la maîtrise de l'organisation (CP3) et ses outils. Il s'agit d'une initiative visant le partage des connaissances, de réflexion et d'apprentissage et de développement permanents.
- Ils ont en outre collaboré et fourni un appui dans le cadre de plusieurs missions d'inspection nécessitant le suivi d'une méthodologie spécifique.

La dispense des formations 'Organes de contrôle internes et externes' et 'Mécanismes de contrôle internes et externes' au profit des aspirants commissaires a été reconduite.

Aperçu des audits

ENTITÉ	NATURE DE LA MISSION	PHASE D'EXÉCUTION AU 31/12/2021
LPA BruNat- Police Fédérale	Audit missions de rapatriement (2016)	Suivi clôturé



¹⁵ En 2021, l'objectif était d'obtenir un impact maximal avec une capacité minimale. En raison du nombre limité d'auditeurs, aucun autre audit des entités de police n'a été réalisé.

1.2. INSPECTIONS

1.2.1. Le contrôle du retour forcé

Toujours marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, l'année 2021 a fortement impacté le contrôle du retour forcé. Bien que le retour forcé avec escorte policière ait été poursuivi, la problématique des mesures sanitaires décidées par les pays de destination a rendu très difficile l'organisation d'opération de retour forcé. Nonobstant, l'AIG a procédé à 132 contrôles pour un total de 213 personnes concernées (131 personnes en 2019 et 206 en 2020).

En outre, l'AIG a participé à l'atelier 'Forced return monitoring system' organisé chaque année par l'European Union Agency for Fundamental Rights et relatif aux bonnes pratiques en matière de suivi du retour forcé.

Dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes, l'AIG a notamment contribué au Myriadoc 11 du 15 juillet 2021 intitulé 'Retour, détention et éloignement des étrangers' du Centre fédéral Migration.

Aperçu des contrôles

CONTRÔLES DU RETOUR FORCÉ	2019	2020	2021
Police aéronautique Zaventem			
Vol de ligne jusqu'à l'embarquement (Boarding)	59	99	118
Vol de ligne jusqu'au lieu de destination	8	3	4
Vol sécurisé jusqu'à l'embarquement à l'étranger inclus	2	1	3
Vol sécurisé jusqu'au lieu de destination	3	3	4
Vol de ligne lors d'un transit par un aéroport en Belgique	0	0	3
Police aéronautique Gosselies			
Vol de ligne jusqu'à l'embarquement	24	22	0
Total	96	128	132

1.2.2. L'assistance spéciale au sein de la Police locale

L'Assistance Spéciale fait référence aux situations de la police locale présentant un degré particulier de danger ou de violence, caractérisées par l'utilisation de techniques spécifiques et, si nécessaire, de moyens spéciaux pour lesquels des formations appropriées et des entraînements ont été suivis.

Conformément à la circulaire ministérielle GPI 81 du 21 juillet 2014, l'AIG établit chaque année un rapport global sur l'Assistance spéciale à l'attention du ministre de l'Intérieur, au président de la Commission permanente de la police locale et au commissaire général de la police fédérale.

Dans ce rapport, l'AIG formule également des recommandations dont les zones de la police locale peuvent tirer des leçons pour adapter le cadre de travail et l'ensemble des missions.

Afin d'optimiser et d'uniformiser le flux d'informations ascendant et les rapports annuels des composantes de la police intégrée, un outil numérique dynamique a été développé et sera adapté chaque année, en partie sur la base des commentaires des utilisateurs.

🕒 1.2.3. Le mécanisme de solidarité entre les zones de police (HyCap)

L'AIG a jugé opportun de mettre ses recommandations et avis en exergue en vue de stimuler une dynamique d'amélioration proactive et de pouvoir apporter une contribution importante, d'une part, à l'évaluation globale du Conseil fédéral de la police concernant le fonctionnement et l'organisation de la police fédérale et des services de police locaux, et d'autre part, à l'évaluation de la MFO-2 prévue par le ministre de l'Intérieur.

Le rapport y relatif offre un regard rétrospectif sur la période 2018-2020 et constitue en même temps une occasion unique de réorienter la mission de contrôle de l'Inspection Générale et de l'aligner sur le concept du système du contrôle interne (CP 3).

🕒 1.2.4. Enquêtes d'inspection ponctuelles

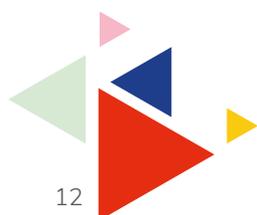
Aperçu des enquêtes effectuées en 2021

ENQUETES	SAISINE
Enquête sur la gestion négociée de l'espace public par la ZP Bruxelles Capitale-Ixelles durant la phase fédérale de gestion de la crise 'pandémie COVID-19' lors de la manifestation 'Black Lives Matter' le 7 juin 2020.	Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
Enquête sur la gestion du service d'ordre du 25 janvier 2020 par la ZP Charleroi.	Bourgmestre
Enquête sur la gestion négociée de l'espace public sous la direction de la ZP Bruxelles Capitale-Ixelles lors de la manifestation statique et des émeutes qui ont suivi à Bruxelles le 13 janvier 2021.	Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
Enquête à la suite d'un vol dans un commissariat de quartier de la police locale à Marcinelle le 18 décembre 2020 et concernant l'application de la circulaire GPI 62 du 14 février 2008 relative à l'armement de la police intégrée, structurée à deux niveaux.	Inspecteur général AIG
Enquête à la suite de vols au sein de la ZP Huy en juin 2021 et concernant l'application de la circulaire GPI 62 du 14 février 2008 relative à l'armement de la police intégrée, structurée à deux niveaux.	Procureur général de Liège

🕒 1.2.5. Expertise

L'AIG a participé activement aux groupes de travail interdépartementaux présidés par le Service public fédéral Intérieur et lancés dans le cadre de la campagne 'respect mutuel entre les citoyens et les métiers de la sécurité' et 'personnes en situation de crise'.

La direction Audit et Inspection a consolidé sa position en matière d'information dans la perspective de la mise en place et du fonctionnement futur de la commission chargée du contrôle de la qualité de la formation policière et présidée par l'Inspecteur général.





2.

DIRECTION DES STATUTS¹⁶

¹⁶ En abrégé: IGST

2.1. GÉNÉRALITÉS

La Direction des Statuts (IGST) assiste l'Inspecteur général dans la préparation et l'élaboration de dossiers à caractère statutaire pouvant, d'une manière ou d'une autre, impacter la carrière professionnelle d'un membre du personnel de la police intégrée.

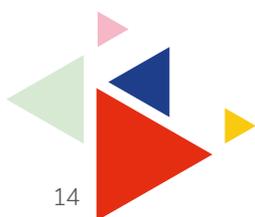
Elle appuie l'Inspecteur général dans la préparation des dossiers de sélection et/ou d'évaluation des mandataires tant de la Police fédérale que de la Police locale en procédant notamment à l'analyse des lettres de mission, des rapports d'activités et en recueillant tous les éléments pertinents auprès de partenaires internes et externes.

L'Inspecteur général peut alors communiquer son avis au président de la Commission de sélection et/ou l'évaluation ou organiser au mieux la procédure d'évaluation, lorsque qu'il préside lui-même cette Commission (tel est le cas pour les DirCo et les DirJu de la Police fédérale).

Cette direction joue également un rôle important dans la procédure de sélection du Commissaire général de la Police fédérale et participe activement au processus du 'brevet de direction'.

Elle est aussi chargée de la préparation des dossiers et des séances du Conseil d'appel (dans le cadre de la procédure d'évaluation) et de la Commission paritaire (c.à.d. la conduite des candidats à des emplois au sein de la police intégrée et le stage probatoire) dont l'Inspecteur général assure la présidence.

L'Inspecteur général ou un membre de l'IGST dûment délégué par lui, siège au Conseil de discipline en tant qu'expert. En raison de leur expertise, les membres de l'IGST sont régulièrement amenés à donner des avis techniques en matière de sélection et/ou d'évaluation des mandataires, de déontologie et d'intégrité ainsi que d'éthique professionnelle.



2.2. LE CONSEIL D'APPEL

Lorsqu'un membre du personnel de la police intégrée a reçu une évaluation avec la mention finale 'insuffisant', il/elle peut introduire un recours devant le Conseil d'appel. Ce Conseil, présidé par l'Inspecteur général, examine l'évaluation contestée et rend sa décision.

Aperçu des requêtes reçues en 2020-2021

REQUÊTES	2020	2021
Police Locale N	4	4
Police Fédérale N	0	0
Police Locale F	3	3
Police Fédérale F	0	0
Police Locale D	0	0
Police Fédérale D	0	0
Total	7	7

Aperçu des décisions prises par le Conseil d'Appel en 2020 et 2021

	2020				2021			
	Dossiers F	Dossiers N	Dossiers D	TOTAL	Dossiers F	Dossiers N	Dossiers D	TOTAL
Irrecevable	0	0	0	0	0	1	0	1
Conseil d'Appel est incompetent	0	1	0	1	0	0	0	0
Evaluation inexistante	0	4	0	4	0	0	0	0
Confirmation de l'évaluation	0	0	0	0	1	1	0	2
Modification de l'évaluation	0	0	0	0	2	2	0	4
Discussion sur des Arrêts du Conseil d'Etat	0	1	0	1	0	0	0	0
Total	0	6	0	6	3	4	0	7

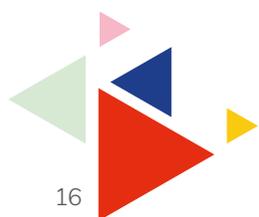
Le nombre de décisions rendues n'est pas identique au nombre de requêtes reçues dès lors qu'une requête peut être reçue l'année X et la décision rendue l'année X+1.

2.3. LA COMMISSION PARITAIRE

La Commission paritaire rend des avis soit à la demande du Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur (candidat pour un emploi à la police intégrée ne disposant pas d'une conduite irréprochable), soit dans le cadre du stage probatoire.

Réunions en 2021

TYPE DE RÉUNION	NOMBRE
Admission à la formation et/ou emploi	5
Stage probatoire	1
Total	6



Aperçu des dossiers traités en 2020 et 2021

	2020				2021			
	Dossiers N	Dossiers F	Dossiers D	TOTAL	Dossiers N	Dossiers F	Dossiers D	TOTAL
DOSSIER CANDIDAT (ADMISSION À LA FORMATION ET/OU EMPLOI)								
Avis favorable	4	0	0	4	1	4	0	5
Avis favorable avec une restriction territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0
Levée de la restriction territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0
Avis négatif	2	0	0	2	3	2	0	5
Commission paritaire incompétente	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à une date ultérieure	0	0	0	0	0	1	0	1
DOSSIER STAGIAIRE (STAGE PROBATOIRE)								
Confirmation de démission	0	0	0	0	0	0	0	0
Proposition de prolongation de stage	1	0	0	1	0	0	0	0
Démission/réaffectation non confirmée	0	2	0	2	0	1	0	1
Report à une date ultérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	2	0	9	4	8	0	12

Quatre dossiers (4 F) relatifs à l'admission à la formation et/ou emploi CALog sont encore pendants et seront traités en 2022.

2.4. DISCIPLINE ET DÉONTOLOGIE

2.4.1. DISCIPLINE

Requêtes en reconsidération

Lorsqu'une sanction disciplinaire lourde est proposée par une autorité disciplinaire supérieure à un membre du personnel d'un service de police, ce dernier peut introduire une requête en reconsidération auprès du Conseil de discipline. L'Inspecteur général ou son représentant est obligatoirement entendu en qualité d'expert dans le cadre des procédures traitées par le Conseil de discipline.

Lors des séances du Conseil de discipline, l'Inspecteur général peut être représenté dans sa fonction d'expert par un membre de la Direction des Statuts. Chaque dossier disciplinaire est analysé minutieusement tant sur la forme (arguments de défense et motifs d'ordre public) que sur le fond (l'établissement des faits, leur imputabilité, leur qualification en termes de transgressions disciplinaires, leur gravité et la sanction disciplinaire qu'il conviendrait éventuellement d'infliger). Cet examen fait l'objet d'un ou de plusieurs avis motivé(s) écrit(s). La vision de l'Inspection générale peut évoluer à l'occasion des débats devant le Conseil de discipline.

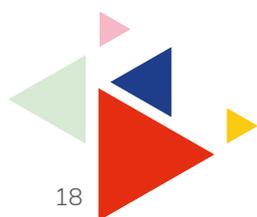
Nombre de nouveaux dossiers en 2021

DOSSIERS	NOMBRE EN 2020	NOMBRE EN 2021
Dossiers N	27	33
Dossiers F	38	47
Dossiers D	0	1
Total	65	81

Ventilation des dossiers clôturés selon le niveau et le grade du membre du personnel

	2020						
	CALog	AGP	INP	INPP	CP	CDP	TOTAL
Dossiers N	3	2	12	6	3	0	26
Dossiers F	2	2	27	10	1	2	44
Dossiers D	0	0	0	0	0	0	0
Total	5	4	39	16	4	2	70

	2021						
	CALog	AGP	INP	INPP	CP	CDP	TOTAL
Dossiers N	2	3	21	5	4	1	36
Dossiers F	2	3	32	11	5	1	54
Dossiers D	0	0	0	1	0	0	1
Total	4	6	53	17	9	2	91



Nombre de séances en 2021 auxquelles IGST a participé

SÉANCES	NOMBRE EN 2020	NOMBRE EN 2021
Séances N	80	67
Séances F	77	89
Séances D	0	1
Total	157	157

Est considéré comme clôturé, le dossier pour lequel le Conseil de discipline a rendu un avis définitif. Etant donné que ces chiffres ci-dessus se rapportent uniquement aux dossiers qui sont pris en reconsidération, nous renvoyons le lecteur vers le rapport annuel du Conseil de discipline pour obtenir une vue globale de la politique disciplinaire au sein des services de police.

Il est à noter que le traitement d'un dossier, suivant sa complexité et/ou l'existence d'un dossier pénal ouvert à charge du requérant, peut nécessiter plusieurs séances et s'étendre sur plusieurs années ce qui explique les différences de chiffres entre le nombre de nouveaux dossiers, le nombre de dossiers clôturés et le nombre de séances devant le Conseil de discipline.

Demandes d'enquêtes préalables

	2020	2021
Demande d'enquêtes reçues	1	5
Enquêtes acceptées et exécutées	0	2

Dénonciations

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'Inspection générale, l'article 26 de la loi disciplinaire et à la philosophie de la Circulaire CP3, l'Inspection générale a communiqué aux autorités disciplinaires compétentes pour examen des faits pouvant constituer une transgression disciplinaire.

Aperçu

	2020	2021
Notifications	14	11

2.4.2. Déontologie

La Loi du 15 mai 2007 sur l'Inspection générale définit, en son chapitre IV, ses missions. L'article 5, alinéa 4, stipule qu'elle 'participe à la définition, au respect et à l'actualisation de la déontologie policière'.

Elle participe à la définition et à l'application des principes du Code de déontologie par des actions concrètes tout au long de l'année. Plus précisément, elle intègre la dimension déontologique notamment dans ses avis d'expert remis au Conseil de discipline. Elle répond aussi très régulièrement aux questions posées par les acteurs de terrain. Tout ceci démontre qu'il existe réellement d'une part, une volonté d'œuvrer dans l'esprit du Code et, d'autre part, un besoin de définition et de précision de certains concepts.

Une autre forme de diffusion de la déontologie policière consiste, pour certains membres de l'Inspection générale, en une participation à la formation policière au sein des diverses académies de police du pays, soit ponctuellement, soit régulièrement comme chargés de cours. C'est à l'occasion de tels échanges que l'on peut vraiment parler de déontologie appliquée.

Afin de remplir cette mission légale, l'Inspecteur général a également entrepris en 2018, une démarche auprès du Collège des Procureurs généraux afin d'être destinataire d'une copie des condamnations pénales coulées en force de chose jugée. En 2019, le Collège a donné son accord de principe et sa circulaire n°4/2003 (révisée en 2018) du Collège des procureurs généraux près des Cours d'appel devrait être adaptée en ce sens.

Réunions – expertise déontologique

	2020	2021
Vidéoconférences FRANCOPOL: Organisation internationale et comité technique 'comportement policier'	3	5 ¹⁷
Commission déontologie	1	0
Intégrité: Netwerk Integriteit Vlaanderen	0	0
Groupe de travail 'Nouvelle loi disciplinaire'	0	0

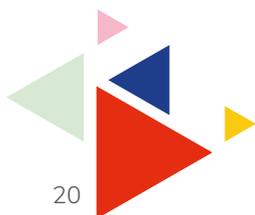
2.4.3. Participation à d'autres réunions

Aperçu

	2021
GRECO ¹⁸ – Contrôle externe de la police - Suivi de la mise en oeuvre des recommandations	4
Collège des procureurs généraux - Révision de la Circulaire COL 4/2003 du 24 mai 2018 sur le statut disciplinaire des membres des services de police	5
Groupe de pilotage 'Lanceur d'alerte' - Traduction en droit belge de la directive européenne relative au signalement d'atteintes graves à l'intégrité	4
Conférence des gouverneurs de province – Explications relatives à la discipline au sein de la police intégrée	1

¹⁷ Dont une réunion en préparation de l'intervention du comité lors du séminaire digital (17-18/11/2021).

¹⁸ Le Groupe d'Etats contre la corruption, a été créé en 1999 par le Conseil de l'Europe pour veiller au respect des normes anticorruption de l'organisation par les Etats membres - <https://www.coe.int/en/web/greco/about-greco/what-is-greco>.



2.5. SÉLECTION DES MANDATAIRES

La Direction des Statuts traite les dossiers de sélection et examine les dossiers des candidats à un mandat auprès de la Police Locale et de la Police Fédérale.

2.5.1. Sélection des mandataires de la police locale - Chefs de corps

Aperçu des sélections clôturées par la Commission locale de sélection en 2020-2021

PAR RÉGION	2020				
	Candidatures introduites	Candidatures irrecevables	Candidatures retirées	Candidats jugés 'aptés'	Candidats jugés 'inaptés'
Région wallonne et germanophone	16	2	1	9	4
Région flamande	15	0	1	13	1
Région Bruxelles-Capitale	0	0	0	0	0
Total	31	2	2	22	5

PAR RÉGION	2021				
	Candidatures introduites	Candidatures irrecevables	Candidatures retirées	Candidats jugés 'aptés'	Candidats jugés 'inaptés'
Région wallonne et germanophone	13	0	3	9	1
Région flamande	5	0	0	5	0
Région Bruxelles-Capitale	2	2	0	2	0
Total	20	2	3	16	1

En 2021, il est à noter que 12 appels à candidatures ont été publiés pour le mandat de chef de corps des zones de police, dont 2 pour la même zone située dans la région flamande, pour laquelle aucun candidat ne s'est manifesté.

2.6. ÉVALUATION DES MANDATAIRES

🕒 2.6.1. Le rôle de l'Inspecteur général

L'Inspecteur général (IG) siège dans différentes Commissions d'évaluation. En fonction de la nature du mandat, l'Inspecteur général est président ou assesseur. L'Inspecteur général est d'office président de la Commission d'évaluation pour le mandat de Directeur coordonnateur administratif (DirCo) et pour le mandat de Directeur judiciaire (DirJu). Dans la Commission d'évaluation pour les mandats de chef de corps de la Police locale et des Directeurs généraux de la Police fédérale, l'Inspecteur général siège comme assesseur.

Il nous apparaît essentiel qu'il y ait une uniformité en la matière et que l'Inspecteur général participe tant à la sélection qu'à l'évaluation de tous les mandataires. Par exemple, l'Inspecteur général siège dans la commission d'un directeur général, mais pas dans la commission de sélection. Un dossier a d'ailleurs été introduit en ce sens auprès du Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur.

En vue du renouvellement du mandat, le mandataire doit joindre un rapport d'activités à la demande d'évaluation. Ce rapport doit permettre à la commission d'évaluation d'apprécier la manière dont le mandataire a rempli ses missions légales et les objectifs du plan national (PNS) et/ou zonal de sécurité (PZS) et de la lettre de mission avec les moyens disponibles, et plus précisément comment il/elle a dirigé son entité. Un modèle de rapport d'activités est à disposition sur le site internet de l'AIG. Basé sur la structure EFQM, il peut être utilisé par les mandataires comme ligne directrice lors de la préparation de leur rapport d'activités.



2.6.2. L'évaluation à la demande du mandataire en vue du renouvellement de son mandat ('l'évaluation finale')

Aperçu du nombre 'd'évaluations finales'

TYPE MANDAT	2020	2021
Directeur général de la Police Fédérale	0	0
Directeur coordonnateur de la Police Fédérale (DirCo)	1	1
Directeur judiciaire de la Police Fédérale (DirJud)	0	1
Chef de corps Région wallonne et germanophone	6	17
Chef de corps Région flamande	16	23
Chef de corps Région Bruxelles-Capitale	1	2
Total	24	44

Aperçu des évaluations exécutées en 2020-2021

	2020				2021			
	Evaluation finale		Evaluation ponctuelle		Evaluation finale		Evaluation ponctuelle	
Nombre d'évaluations	16 N + 7 F + 0 D	23	0 N + 0 F + 0 D	0	24 N + 17 F + 1 D	42	1 F	0
	Bon	23	Bon	0	Bon	41	Bon	0
Vermelding			Bon avec remarques	0			Bon avec remarques	0
	Suffisant	0			Suffisant	1		
	Insuffisant	0	Insuffisant	0	Insuffisant	0	Insuffisant	1
RÉPARTITION PAR RÉGION	Evaluation finale		Evaluation ponctuelle		Evaluation finale		Evaluation ponctuelle	
Région wallonne et germanophone	7		0		17		1	
Région flamande	16		0		23		0	
Région Bruxelles-Capitale	1		0		2		0	

🕒 2.6.3. Etat des lieux des lettres de mission au 31/12/2021

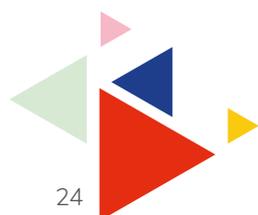
Lettres de mission – Police locale au 31/12/2021

PROVINCE	ZONES DE POLICE	CC AYANT RÉDIGÉ UNE LETTRE DE MISSION		CC N'AYANT PAS RÉDIGÉ UNE LETTRE DE MISSION	
	NOMBRE	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Anvers	24	16	67	2	8
Limbourg	14	5	36	2	14
Brabant flamand	23	19	83	1	4
Flandre orientale	27	19	70	1	4
Flandre occidentale	19	16	84	2	10
Liège (y compris Eupen)	20	14	70	6	30
Luxembourg	6	6	100	0	0
Hainaut	23	18	78	2	9
Namur	13	8	61	3	23
Brabant-Wallon	10	8	80	2	20
Région Bruxelles-Capitale	6	2	33	3	50
Total	185	131	71	24	13

Le nombre total de lettres de mission en date du 31/12/2021 ne correspond pas au nombre de zones de police car tous les mandats de Chef de corps n'ont pas été pourvus ou le chef de corps n'a pas encore envoyé sa lettre de mission.

Nous constatons qu'il y a beaucoup de différences dans les lettres de mission, tant dans leur structure que dans leur contenu.

En vue de fournir une ligne directrice éditoriale, un modèle générique de lettre de mission a été élaboré et diffusé sur le site internet de l'AIG. Il peut être utilisé par les mandataires comme ligne directrice lors de la rédaction de leur lettre de mission. A long terme, cela devrait améliorer l'uniformité de la structure et du contenu, et ainsi faciliter également l'échange aisé des 'meilleures pratiques'.



2.7. COMMISSION NATIONALE POUR OFFICIERS SUPÉRIEURS

La Commission nationale de Sélection pour officiers supérieurs, présidée par l'Inspecteur général, était dans le passé, chargée de proposer au Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur une liste des candidats aptes pour l'octroi des échelles de traitement supérieures O7 et O8.

Le gouvernement fédéral a introduit un nouveau système pour l'octroi des échelles de traitement O7 et O8 au sein de la carrière barémique du cadre d'officiers supérieurs. L'octroi des échelles de traitement O7 et O8 devient beaucoup plus simple.

Le Ministre ne composera plus de Commission nationale de Sélection pour évaluer les dossiers et aussi, il ne devra plus prendre la décision finale.

La nouvelle réglementation a été consignée dans l'arrêté royal du 05/10/2018 modifiant certaines dispositions concernant certaines fonctions dirigeantes des services de police (M.B. 12/10/2018) et elle s'applique rétroactivement à compter du 01/01/2017 avec un régime transitoire.

Aperçu global des réunions

RÉUNIONS	2020	2021
Nombre	0	0

Dans le passé, certains recours ont été introduits devant le Conseil d'Etat à la suite de la liste des 'lauréats' qui a été soumise au Ministre de l'Intérieur en 2018. Ces procédures d'appel sont toujours pendantes.

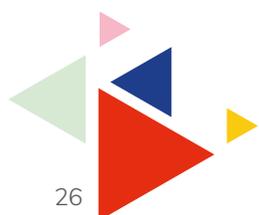
2.8. LE BREVET DE DIRECTION

Afin de pouvoir être promu au grade de Commissaire divisionnaire de police, les officiers doivent être notamment détenteurs du brevet de direction.

En 2021 la direction a organisé (en collaboration avec la police Fédérale/DRP) au profit du jury du brevet de direction, l'épreuve orale pour l'admission à la formation de promotion. Le jury était présidé par l'Inspecteur général ou par l'Inspecteur général adjoint. 100 candidats (52N + 48F) ont été interviewés.

Aperçu des résultats (1ère Session – promotion 2020-2022)

NOMBRE DE CANDIDATS Interview avec le jury	2021		TOTAL
	NL	FR	NL + FR
Réussite	36	34	70
Echec	16	14 ¹⁹	30
Total			100
Interviews: nombre de jours où le jury a siégé			12



3.

DIRECTION DES ENQUÊTES INDIVIDUELLES²⁰

²⁰ En abrégé: IGEO

3.1. GÉNÉRALITÉS

La Direction des Enquêtes individuelles est un service opérationnel, en charge du traitement des plaintes et dénonciations qui lui sont adressées.

Les enquêteurs réalisent, sous l'autorité et le contrôle des autorités judiciaires, des enquêtes d'information et d'instruction qui leur sont confiées par celles-ci.

Ils traitent également les enquêtes administratives relatives aux agissements et aux comportements des membres du personnel, tant de la Police fédérale que de la Police locale.

Dans le cadre de la loi disciplinaire, des enquêtes préalables sont également exécutées par cette direction. L'autorité disciplinaire peut, sur la base d'un rapport motivé, solliciter l'Inspecteur général qui, après avis de la Direction des Statuts, chargera ou non la Direction des Enquêtes individuelles de procéder à une enquête préalable.



3.2. APERÇU GLOBAL

Cela concerne toutes les enquêtes judiciaires et administratives ainsi que les enquêtes disciplinaires préliminaires.

3.2.1. Aperçu général par type de dossiers

NOMBRE DE DOSSIERS PAR TYPE	2020	2021	2021 p/r 2020
Administratif	485	485	0%
Enquêtes préalables	0	3	-
Dossiers judiciaires	434	459	6%
Total	919	947	3%

3.2.2. Aperçu des dossiers par rôle linguistique

DOSSIERS PAR RÔLE LINGUISTIQUE	2020		2021		2021 p/r 2020	
	NL	FR	NL	FR	NL	FR
Administratif	221	264	214	271	-3%	3%
Enquêtes préalable	0	0	1	2	-	-
Dossiers judiciaires	204	230	185	274	-9%	19%
Total	425	494	400	547	-6%	11%

3.3. APERÇU SPÉCIFIQUE

3.3.1. Dossiers judiciaires

Aperçu général

TYPE DE DOSSIERS	2020	2021	2021 p/r 2020
Dossiers judiciaires - globaux	434	459	6%

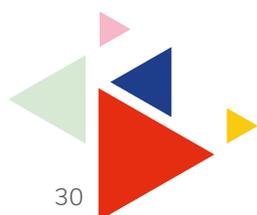
NOMBRE DE DOSSIERS JUDICIAIRES	2020	2021	2021 p/r 2020
Générés par l'AIG	86	172	100%
Générés par d'autres autorités et transférés à l'AIG	348	287	-18%
Total	434	459	6%

Aperçu par rôle linguistique

PAR RÔLE LINGUISTIQUE	2020		2021		2021 p/r 2020	
	NL	FR	NL	FR	NL	FR
Dossiers judiciaires	204	230	185	274	-9%	19%

En 2020, le nombre d'affaires judiciaires avait nettement diminué. En effet, Covid-19 a eu un impact sur le fonctionnement général de la police (et donc aussi sur notre activité judiciaire) en raison 1) de deux longs lockdowns comprenant une interdiction de rassemblement, un couvre-feu nocturne, le travail à domicile obligatoire et donc de nouvelles modalités de travail avec les autorités judiciaires, liées à Covid-19, et 2) du sous équipement du personnel persistant.

Depuis 2021 - avec la reprise de la vie sociale - les dossiers judiciaires sont à nouveau en hausse ligne, plus particulièrement les dossiers initiés par l'AIG initié.



Origine des dossiers judiciaires par arrondissement judiciaire

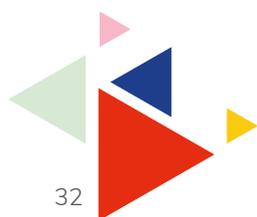
ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE	2020		2021		2021 p/r 2020
	2020	% quote part	2021	% quote part	
Liège	88	20	110	24	25%
Bruxelles	71	16	82	18	15%
Hainaut	55	13	58	13	5%
Flandre orientale	60	14	67	15	12%
Anvers	68	16	58	13	-15%
Limbourg	20	5	24	5	20%
Flandre occidentale	16	4	12	3	-25%
Louvain	7	2	7	2	0%
Namur	12	3	8	2	-33%
Hal-Vilvorde	14	3	4	1	-71%
Luxembourg	11	3	15	3	36%
Brabant-Wallon	12	3	12	3	0%
Eupen	0	0	2	0	0%
Total	434	100	459	100	6%

3.3.2. Dossiers judiciaires et procès-verbaux

Aperçu des procès verbaux

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX AIG	2020	2021	2021 p/r 2020
Procès-verbaux initiaux AIG	86	172	100%
Procès-verbaux subséquents AIG	1555	2036	31%
Total	1641	2208	35%

DESTINATION DES PROCÈS-VERBAUX	2020	2021	2021 p/r 2020
Juge d'Instruction	388	460	19%
Auditeur du travail	34	31	-9%
Procureur du Roi	1219	1717	41%
Total	1641	2208	35%



3.3.3. Auditions Salduz

Aperçu du type d'audition Salduz

TYPE	2020		2021		2021 p/r 2020	
		% quote part		% quote part		
Auditions SALDUZ	1	521	58%	794	60%	52%
	3	363	40%	482	36%	33%
	4	17	2%	46	3%	171%
Total	901	100%	1322	100%	46%	

Auditions Salduz – ventilées par direction IGEO/ 4 postes

AUDITIONS SALDUZ	TYPE	2020		2021		2021 p/r 2020
			TOTAL		TOTAL	
IGEO BRUXELLES (FR/NL)	1	122	216	164	275	34%
	3	85		107		26%
	4	9		4		-56%
Poste d'ANVERS (NL)	1	31	70	75	164	142%
	3	39		88		126%
	4	0		1		0%
Poste de GAND (NL)	1	43	103	71	147	65%
	3	60		72		20%
	4	0		4		
Poste de MONS (FR)	1	41	85	74	120	80%
	3	44		46		5%
	4	0		0		0%
Poste de LIÈGE (FR)	1	284	427	410	616	44%
	3	135		169		25%
	4	8		37		363%

🕒 3.3.4. Classement des faits judiciaires selon le code du parquet

Comme les années précédentes, les coups et blessures volontaires, les violations du secret professionnel et les actes arbitraires constituent les trois infractions pénales principales.

Aperçu

CLASSEMENT DES FAITS JUDICIAIRES - TOP 7	2020	2021	2021 p/r 2020
Coups et blessures volontaires	72	112	56%
Violation du secret professionnel/diffamation	51	70	37%
Actes arbitraires commis par un fonctionnaire	16	36	125%
Procès-verbaux de renseignement (e.a menaces)	32	27	-16%
Faits de mœurs	9	16	78%
Harcèlement	9	20	122%
Faux (et usage de faux) par un fonctionnaire	7	20	186%

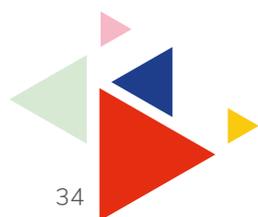
🕒 3.3.5. Le service de permanence

Depuis 2004, la Direction des Enquêtes individuelles offre et permet aux plaignants (police et/ou citoyens) de s'adresser, les jours ouvrables et pendant les heures de bureau au service de permanence.

Complémentairement, ce service est à la disposition 24/7 des autorités judiciaires, et exécute les missions urgentes (descente sur les lieux, arrestations, exécution de mandats etc.).

Le service est également à la disposition de l'Inspecteur général afin d'exécuter des missions administratives urgentes sur demande du Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur et du Ministre de la Justice.

	NOMBRE en 2020	NOMBRE en 2021
Appels reçus	57	47



3.4. LA GESTION DES PLAINTES

KLFP signifie 'KlachtenFiche - Fiche de Plainte', c'est-à-dire un système informatisé de gestion globale des plaintes développé conjointement par le Comité P et l'Inspection générale en 2008. Le système a été mis à la disposition de la Police fédérale et de la Police locale. La finalité du système consiste à centraliser d'une manière uniforme toutes les plaintes à l'encontre des membres et/ou des services de la police intégrée et permet de dégager une vue d'ensemble des différents incidents.

Toutes les plaintes et dénonciations traitées par le Comité P et l'Inspection générale sont enregistrées dans la base de données commune KLFP. Ceci devrait permettre de procéder à une analyse des différentes situations, d'identifier les risques, d'établir une image de certains écarts et de déterminer toute mesure utile afin de les prévenir.

3.4.1. Aperçu des plaintes communiquées par la Police Fédérale et par la Police Locale

Contribution de la Police fédérale et de la Police local

CONTRIBUTION DE LA POLICE FÉDÉRALE ET DE LA POLICE LOCALE	2020	2021	2021 p/r 2020
Input Police Fédérale	775	1467	89%
Input Police Locale	3518	2837	-19%
Total	4293	4304	0%



4.

NOTRE ANCRAGE LOCAL

4.1. LES QUATRE POSTES DÉCONCENTRÉS

Depuis 2001, l'Inspection générale dispose d'un poste déconcentré dans chaque ressort de Cour d'appel. Leurs directeurs rendent compte directement à l'Inspecteur général. Ils constituent les antennes déconcentrées de l'Inspection générale, exercent un certain nombre de missions inhérentes à leurs services, c.à.d. des contacts avec les partenaires policiers, les autorités administratives et judiciaires.

Ces quatre services situés à **Liège, Mons, Anvers** et **Gand**, travaillent en étroite collaboration et en concertation permanente avec les directions centrales IGIN, IGEO, IGST et IGGA de Bruxelles.

Les postes déconcentrés apportent une contribution importante à l'Inspection générale: ils offrent l'avantage d'être en contact direct avec l'ensemble des partenaires compétents pour la police et disposent, en même temps, d'une vue générale de toutes tendances locales à l'échelle des ressorts de la Cour d'appel. Les contacts étroits avec les différents responsables au sein du monde policier favorisent les relations de confiance et permettent de détecter les faiblesses qui entravent la prestation optimale de service.

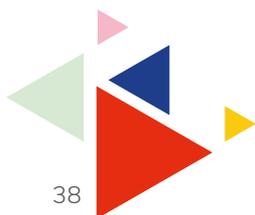
Leurs **activités spécifiques** comprennent:

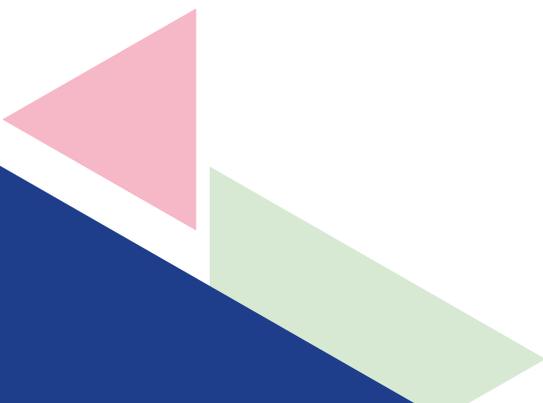
- la gestion des plaintes et des dénonciations du citoyen, des fonctionnaires de police, des services de police et des autorités policières;
- l'exécution d'enquêtes administratives et judiciaires;
- la participation à des missions d'inspection ou d'audit qui sont coordonnées par la Direction de l'Audit et de l'Inspection;
- la participation à la concertation de recherche au niveau de l'arrondissement.

Quelques constatations pertinentes concernant les quatre postes déconcentrés:

- tous ont été (sur)sollicités en ce qui concerne les enquêtes judiciaires et administratives (missions spécifiques);
- la connaissance des coutumes locales et des mandataires est souvent perçue comme un atout dans l'exécution efficace des enquêtes;
- ils démontrent l'importance d'un point de contact local pour le citoyen, le policier ainsi que pour les autorités judiciaires et administratives.

Compte tenu de la nature des missions, tous les chiffres relatifs aux activités des postes déconcentrés ont été inclus dans les données centrales.





5.

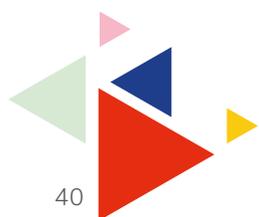
DIRECTION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE²¹



²¹ En abrégé: IGGA

5.1. GÉNÉRALITÉS

La Direction de la Politique générale regroupe l'ensemble des services d'appui, en particulier le service de la gestion des ressources humaines, le service du budget et de la logistique et le service des technologies de l'Information et de la Communication. Ils sont au service de l'Inspecteur général et de l'Inspecteur général adjoint pour les questions de Politique générale, d'une part, et au service des Directeurs, des postes et de tous les membres de l'Inspection générale, d'autre part, afin qu'ils puissent accomplir toutes leurs missions en parfaite connaissance de cause.



5.2. NOS COLLABORATEURS ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

⊙ 5.2.1. L'effectif – AIG de manière générale

CADRE OPÉRATIONNEL ET CALOG		31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CALog / statutaire	Conseiller (Niv. A)	8	8	8	7	7
	Conseiller TIC (Niv. A)	1	1	1	1	1
	Consultant (Niv. B)	1	2	3	3	3
	Assistent (Niv. C)	2	2	3	4	3
	Employé (Niv. D)	1	2	1	0	0
Opérationnel / statutaire	Commissaire divisionnaire	11	9	8	8	14
	Commissaire 1 ^e classe	1	0	0	0	0
	Commissaire	28	27	26	21	18
	Inspecteur principal	14	13	15	19	24
	Inspecteur	3	3	3	3	3
Total		70	67	68	66	73

5.2.2. L'effectif – spécifique

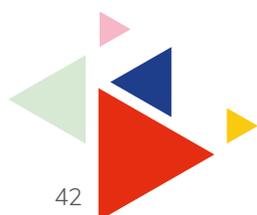
A. CAPACITÉ MAXIMALE - CAPACITÉ DISPONIBLE - CAPACITÉ NETTE ENGAGÉE

Aperçu global en ETP et en heures

		INSPECTION GÉNÉRALE	IGGA	IGIN	IGEO	IGST	Postes	Inspection Générale TOTAL
CAPACITÉ MAXIMALE: (annexe AR - 07/02/2007)	Méthode de calcul: 1520h / membre du personnel: En termes de ETP et d'heures	ETP	18	19	28	14	16	95
		HEURES	27360	28880	42560	21280	24320	144400

CAPACITÉ DISPONIBLE	Payroll AIG en ETP et en heures	2017	ETP	11	14	18	12	15	70
			HEURES	16720	21280	27360	18240	22800	106400
		2018	ETP	12	15	15	11	14	67
			HEURES	18240	22800	22800	16720	21280	101840
		2019	ETP	14	12	16	11	15	68
			HEURES	21280	18240	24320	16720	22800	103360
		2020	ETP	12	13	16	10	15	66
			HEURES	18240	19760	24320	15200	22800	100320
		2021	ETP	11	16	18	12	16	73
			HEURES	16720	24320	27360	18240	24320	110960

CAPACITÉ NETTE ENGAGÉE	Heures réelles prestées après déduction de toutes les absences	2017	HEURES	15425	19301	23918	11090	21009	90743
			HEURES	16510	16996	18740	11905	20763	84914
		2018	HEURES	18290	17923	19859	12643	21768	90483
			HEURES	19011	17519	21882	10667	19431	88510
		2021	HEURES	16949	15732	20728	13068	24077	90554



B. ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DISPONIBLE – TENDANCE À LA HAUSSE MODÉRÉE

Évolution de la capacité disponible par rapport à la capacité maximale

		INSPECTION GÉNÉRALE	IGGA	IGIN	IGEO	IGST	Postes	Inspection Générale TOTAL	
CAPACITÉ DISPONIBLE	Payroll AIG En termes d'ETP et d'heures	2017	ETP	11	14	18	12	15	70
		HEURES	16720	21280	27360	18240	22800	106400	
		2018	ETP	12	15	15	11	14	67
		HEURES	18240	22800	22800	16720	21280	101840	
		2019	ETP	14	12	16	11	15	68
		HEURES	18240	19760	24320	15200	22600	100120	
		2020	ETP	12	13	16	10	15	66
		HEURES	18240	22800	22800	16720	21280	101840	
		2021	ETP	11	16	18	12	16	73
		HEURES	16720	24320	27360	18240	24320	110960	

CAPACITÉ DISPONIBLE	Manque de personnel en pourcent p/r à la capacité maximale	2017	HEURES	-39%	-26%	-36%	-14%	-6%	-26%
		2018	HEURES	-33%	-21%	-46%	-21%	-13%	-29%
		2019	HEURES	-22%	-37%	-43%	-21%	-6%	-28%
		2020	HEURES	-33%	-32%	-43%	-29%	-7%	-31%
		2021	HEURES	-39%	-16%	-36%	-14%	0%	-23%

C. ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ NETTE ENGAGÉE

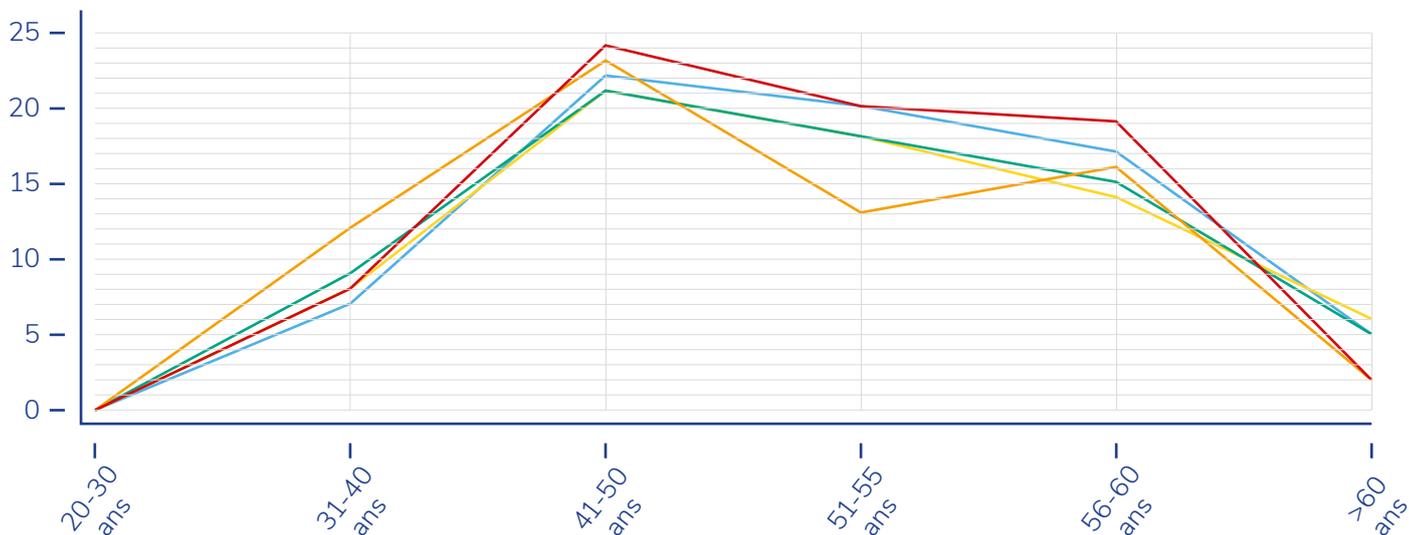
Évolution de la capacité nette engagée par rapport à la capacité maximale

		INSPECTION GÉNÉRALE	IGGA	IGIN	IGEO	IGST	Postes	Inspection Générale TOTAL			
CAPACITÉ NETTE ENGAGÉE	Heures réelles prestées après déduction de toutes les absences	2017	ETP	10	13	16	7	14	60		
			HEURES	15425	19301	23918	11090	21009	90743		
		2018	ETP	11	11	12	8	14	56		
			HEURES	16510	16996	18740	11905	20763	84914		
		2019	ETP	14	12	15	9	15	65		
			HEURES	18290	17923	19859	12643	21768	90483		
		2020	ETP	12	12	16	8	15	63		
			HEURES	19011	17519	21882	10667	19431	88510		
		2021	ETP	11	10	14	9	16	60		
			HEURES	16949	15732	20728	13068	24077	90554		
		CAPACITÉ NETTE ENGAGÉE	Manque de personnel en pourcent p/r à la capacité maximale	2017	HEURES	-44%	-33%	-44%	-48%	-14%	-37%
				2018	HEURES	-40%	-41%	-56%	-44%	-15%	-41%
2019	HEURES			-33%	-38%	-53%	-41%	-10%	-37%		
2020	HEURES			-31%	-39%	-49%	-50%	-20%	-39%		
2021	HEURES			-38%	-46%	-51%	-39%	0%	-37%		



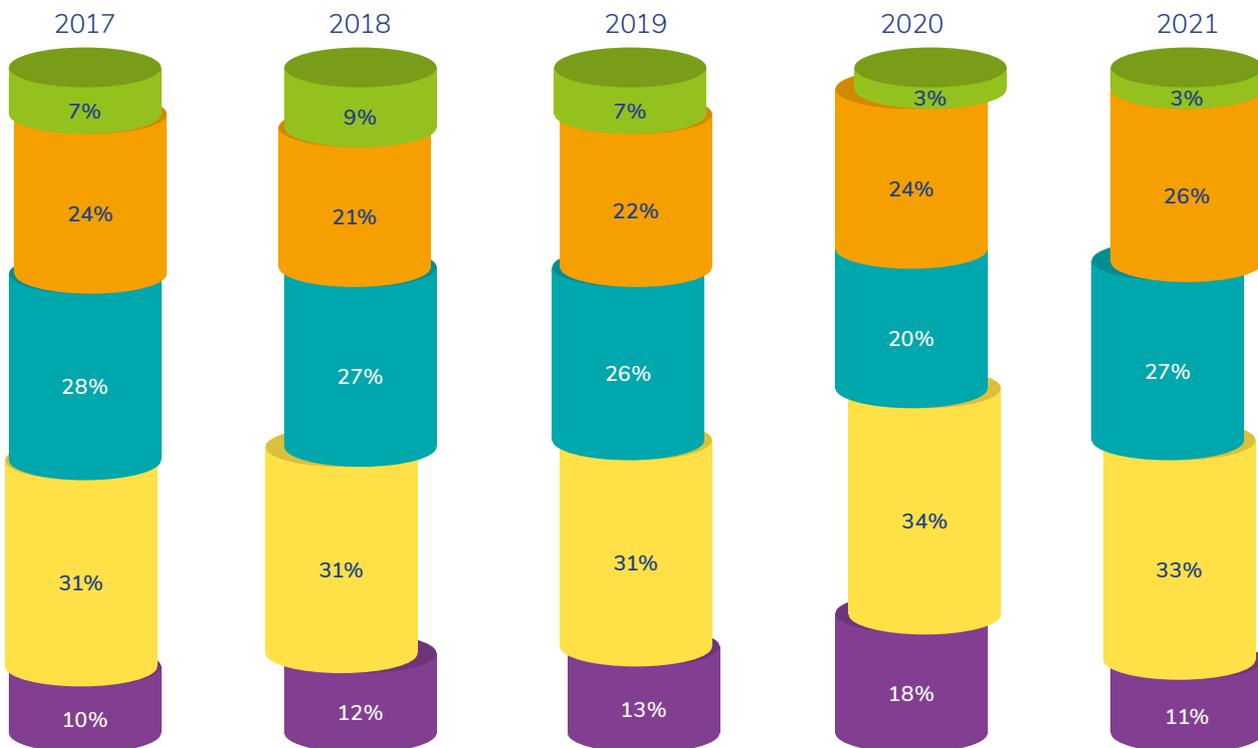
D. PYRAMIDE DES ÂGES - CAPACITÉ DISPONIBLE

Valeur absolue



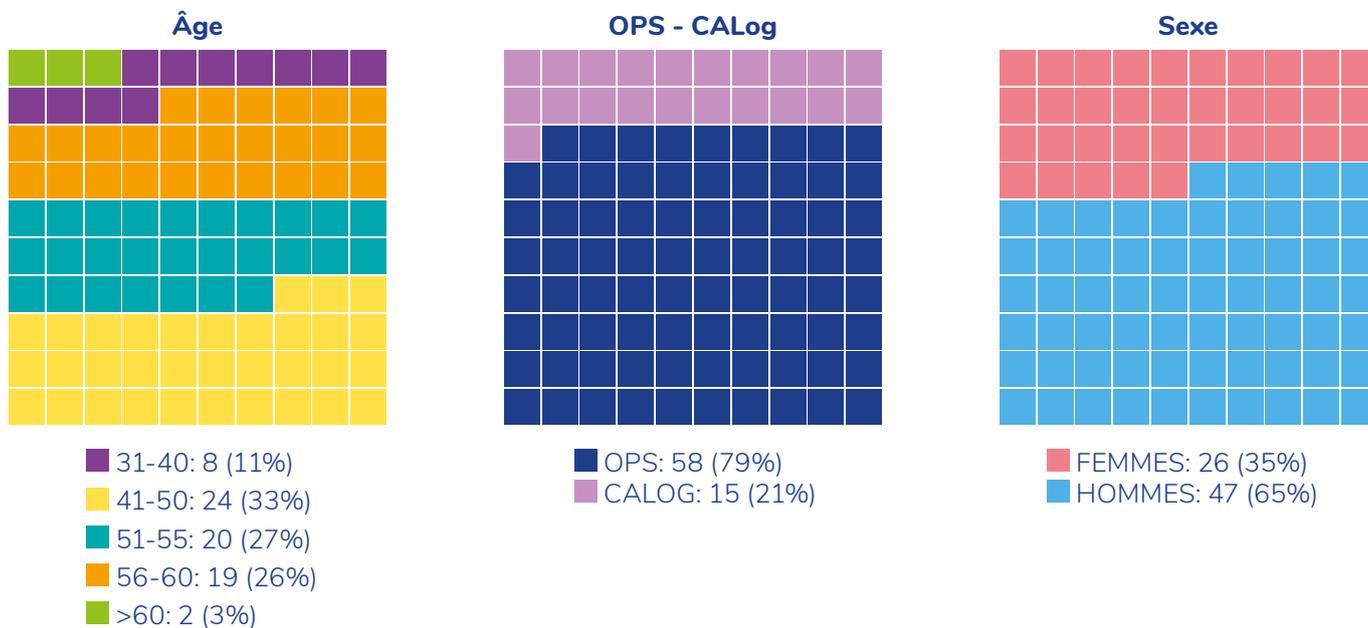
Total: 2017 (71) 2018 (67) 2019 (68) 2020 (66) 2021 (73)

En pourcent



31-40 ans 41-50 ans 51-55 ans 56-60 ans >60 ans

E. RÉPARTITION ÂGE - GENRE - OPS/CALOG

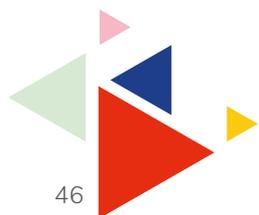


F. MOUVEMENTS DE PERSONNEL IN – OUT

TYPE DE MOUVEMENT	2020	2021
Mobilité IN	8	20
Mobilité OUT	3	3
Retraite	5	0
Démission	0	0
NAVAP	0	2
Décès	1	1

G. COLLABORATEURS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN RÉGIME SPÉCIFIQUE

NOMBRE D'ETP BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME SUIVANT	2020	2021
Travail 4/5e	2	2
Travail 1/5e	0	0
Interruption de carrière 1/5e	1	1
Congé de maternité	0	1



H. FORMATIONS

TYPE	2020		2021	
	NOMBRE DE FORMATIONS SUIVIES	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FORMATIONS SUIVIES	NOMBRE DE PERSONNES
Continuée	37	21	39	56
Fonctionnelle	1	1	0	0
Certifiée	0	0	0	0
Brevet de direction	0	0	0	0
Total	38	22	39	54

🕒 5.2.3. Le bien-être au travail

A. ACCIDENTS DU TRAVAIL

Aperçu

TYPE	AANTAL IN 2020	AANTAL IN 2021
En cours de mission	1	1
Sur le chemin du travail	2	2

B. LES ACTIONS DE BIEN-ÊTRE

En 2021, des actions ont été prises dans le cadre du bien-être au travail. Vous trouverez ci-dessous une sélection des principales actions:

- La crise sanitaire liée à la Covid-19 s'est poursuivie. Il a constamment été veillé à maintenir le respect des mesures sanitaires ainsi qu'à mettre à disposition des moyens de protection (masques, gel hydroalcoolique).
- Les examens médicaux annuels ont été organisés pour la première fois au sein de Mensura, le service externe de prévention et de protection du travail auquel l'AIG est affiliée depuis le 1er janvier 2021.
- Les visites annuelles des lieux de travail n'ont pas pu être réalisées sur l'ensemble de nos sites en raison de la crise sanitaire.
- Le comité de concertation de base (CCB) de l'AIG s'est réuni 4 fois. Il est chargé de toutes les compétences attribuées dans les entreprises aux comités pour la prévention et la protection au travail, qui portent sur tous les membres du personnel (tant opérationnels que CALog).
- L'exercice d'évacuation dans le cadre de la prévention des incendies a été réalisé.
- De nombreux efforts ont été entrepris afin de recruter un conseiller en prévention au sein de l'AIG. Cet emploi a été ouvert en mobilité à plusieurs reprises et a également été publié en externe. Malheureusement, sans succès.

5.3. NOS RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

5.3.1. Le budget²²

DENOMINATION	2020		2021	
	Engagement	Liquidation	Engagement	Liquidation
Personnel	6.541	6.541	6.422	6.422
Personnel inconvénients	120	120	119	119
Fonctionnement	325	326	321	322
Fonctionnement informatique	82	82	81	81
Frais de repas	8	8	8	8
Dépenses de fonctionnement secteur public	12	12	12	12
Remboursements détachés Police Locale			61	61
Taxes	2	2	2	2
Investissement véhicules	49	43	49	43
Investissement	4	4	4	4
Investissement informatique	27	27	27	27
Total en KEUR	7.170	7.165	7.106	7.101

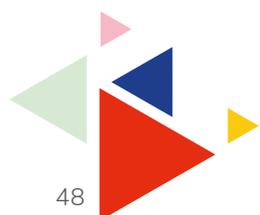
Tout comme les années précédentes, la situation budgétaire de l'AIG empêche l'organisation de fonctionner de manière optimale et de répondre entièrement aux obligations légales et missions assignées. Depuis 2017 l'AIG introduit un dossier 'nouvelles initiatives' lors de l'élaboration du budget ainsi que lors du conclave budgétaire mais malheureusement cela n'a jamais pu aboutir.

A cause de la pandémie, le remplacement de deux véhicules n'a pu aboutir en raison des délais anormalement longs (plus d'un an) pour la livraison des véhicules. Ce qui a pour conséquence la perte des crédits 'achats véhicules' pour l'année 2021.

5.3.2. Le matériel

A. LE MATÉRIEL OPÉRATIONNEL

LE MATERIEL OPERATIONNEL	2020	2021
Gilets pare-balles	4	4
Armes à feu (Smith & Wesson et Glock)	71	67
Radios Astrid	6	6
Lecteur de Codes-Barres (PaCos)	7	7
Nouveaux coffrets d'armes individuelles	60	8
Achat de chaises de bureau ergonomiques	-	9



B. LE PARC AUTOMOBILE

VÉHICULES INSPECTION GÉNÉRALE 2021	DIRECTIONS / POSTES	MISE EN CIRCULATION	NORMES EUROS
Peugeot 307	Pool Bxl	08/02/2005	4
Peugeot 307	Pool Bxl	08/02/2005	4
Peugeot 407	Pool Bxl	02/09/2010	4 Essence
Opel Astra	Pool Bxl	10/03/2009	4
Volvo S40	Pool Bxl	06/04/2010	5
VW Jetta	Pool Bxl	21/05/2010	4
VW Jetta	Pool Bxl	21/05/2010	4
Volvo S 80	Pool Bxl	30/12/2010	5
Volvo S 40	Pool Bxl	30/11/2011	5
Opel Astra	Pool Bxl	19/08/2013	4
Opel Astra	Pool Bxl	29/08/2017	6d Essence
Audi A3	Pool Bxl	01/02/2018	6d
Volvo S90	Pool Bxl	30/10/2018	6d Term Essence
Peugeot 2008	Pool Bxl	23/11/2020	6d ISC-FCM Essence
Peugeot 307	Anvers	08/02/2005	4
VW Jetta	Anvers	05/12/2011	5
Volvo S40	Gand	04/06/2010	5
Peugeot 307	Gand	02/08/2005	4
Peugeot 407	Liège	29/05/2008	4
Opel Astra	Liège	29/08/2017	6d Essence
Opel Astra	Mons	19/08/2013	4 Essence
Ford Focus	Mons	05/06/2009	4
PROLONGATION LEASING			
Audi A3	Pool Bxl	01/02/2018	6d

5.4. ICT

DEVICES (ÉQUIPEMENT)	NOMBRE AU 31-12-2020	NOMBRE AU 31-12-2021
Server KLFP	1	1
Windows Domain controllers & file servers	6	6
Teams systèmes de vidéoconférence mobile	1	2
Server Case Management	1	1
Laptops	74	82
Postes de travail	32	18

Afin qu'en période post-COVID, chaque collaborateur*trice serait en mesure de (continuer à) travailler à domicile en 2021, l'AIG a poursuivi ses efforts en matière d'ICT et de digitalisation.

5.5. NEW WAY OF WORKING - NWOw

Les deux dernières années ont été exceptionnelles. Le télétravail est devenu le modèle de référence. Une époque où la recherche d'un nouvel équilibre et le NWOw sont devenus la 'nouvelle normalité', une époque où de nombreux collaborateurs*trices ont découvert pour la première fois dans leur carrière une situation de télétravail **à temps plein**²³ mais aussi une situation avec, pour les responsables, la recherche d'un équilibre entre le bien-être et le travail.

Mais ces deux dernières années, en ce qui concerne le NWOw, ont été une opportunité unique. Tout a donc été réalisé pour offrir à tous les collaborateurs*trices une situation de travail confortable et durable.

Plus que jamais:

- par notre cellule ICT, toutes les facilités techniques supplémentaires ont été intégrées pour le télétravail;
- l'achat des pc portables supplémentaire pour le télétravail;
- un système de vidéoconférence mobile supplémentaire a été acheté;
- notre cellule NWOw et notre DPO ont continué à déployer les applications et tutoriels de MS Office 365; des sessions d'information internes ont été proposées par vidéoconférence ;
- de nombreuses réunions internes et externes ont continué à être organisées par vidéoconférences.

En matière d'automatisation et de digitalisation de l'organisation, l'Inspection générale poursuit ses efforts chaque jour.

²³ Bien que le télétravail à raison de deux jours par semaine soit une pratique courante à l'AIG depuis de nombreuses années.



Rapportactivités2021©InspectionGénéralePolice